

Auberge Gouverneur de Shawinigan

Une entente attendue... en plein débat sur la sous-traitance

par Jacques Désy

Réunis en assemblée générale le 29 décembre 2003, la soixantaine de salariés de l'Auberge Gouverneur de Shawinigan, en lock-out depuis le 28 août dernier, ratifiaient à 88 % l'entente de principe intervenue entre le syndicat et l'employeur au terme d'un blitz de négociations.

Durant ces quatre mois de conflit, parfois très intense, des représentants de l'employeur n'ont ménagé aucun effort pour tenter de décourager les membres du syndicat, de les diminuer, de briser la solidarité qui les unissait, allant jusqu'à faire parvenir à trente-sept d'entre eux un avis de licenciement.

Une situation parfois complexe

L'Auberge Gouverneur de Shawinigan fait partie d'un complexe qui accueille également le Centre des congrès de Shawinigan, propriété de la Société de développement de Shawinigan. Par contrat, l'auberge a toujours été sous-traitante de la Société de développement pour opérer et gérer le secteur congrès - restauration. Tant que l'établissement hôtelier gère les deux secteurs, tous les salariés sont sous la même accréditation : ils travaillent tous pour le même employeur.

Au moment du déclenchement du lock-out au mois d'août, la convention collective était expirée depuis vingt mois et le syndicat, affilié depuis à la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**, avait tenté, en toute bonne foi, de négocier les différents points en litige, dont l'épineuse question des



Micheline Dureau

salaires. « *Ce qu'on demandait, c'était tout simplement d'avoir les mêmes conditions que ce qui est habituellement la norme dans l'hôtellerie en Mauricie* », souligne **Micheline Dureau**, présidente du Syndicat de l'hôtellerie de la Mauricie, section Auberge Gouverneur de Shawinigan, affilié à la CSD.

Cependant, le conflit a pris une tournure différente lorsque l'exploitation du Centre des congrès, qui était effectuée par l'auberge depuis son ouverture, a été confiée à un nouveau sous-traitant. Cette nouvelle situation a fait en sorte que trente-sept des membres du syndicat recevaient, fin novembre, de leur employeur, l'Auberge Gouverneur, un avis de licenciement les informant que leur lien d'emploi se terminerai le 28 décembre suivant. La nouvelle a eu

Suite à la page 54



Suite de la page 53

un effet massue sur tous les membres du syndicat qui se sont vite ressaisis, déterminés à ne pas abandonner leurs collègues otages de la stratégie patronale. Face à ces nouveaux enjeux, le syndicat a réaffirmé sa volonté de voir tous ses membres retourner au travail dans des conditions décentes. « D'un côté il y avait une vingtaine de salariés affectés à l'hébergement, pour lesquels il fallait négocier une convention collective avec l'Auberge Gouverneur et, de l'autre, les trente-sept salariés à l'emploi du nouveau sous-traitant avec qui il fallait, en plus d'obtenir la reconnaissance du syndicat, négocier une convention collective.

Ce qui, dans les circonstances, représentait un défi de taille », ajoute Micheline Dureau.

Michaël Glazier, conseiller syndical à la CSD, attiré à la direction du conflit, abonde dans le même sens. « Quatre mois de conflit, un lock-out, des avis de licenciement, ce sont tous des événements très difficiles à vivre pour n'importe quelle personne. Nous avons finalement et solidairement réussi à éviter trente-sept pertes d'emploi et maintenir le désir des membres visés par le licenciement d'être regroupés en syndicat par l'obtention d'une nouvelle

Plusieurs points en litige, dont les revendications pécuniaires, ont été réglés à la satisfaction des membres du syndicat.



Nathaly Castonguay



Michaël Glazier

accréditation. Il est toujours réconfortant de voir des femmes et des hommes se mobiliser, se tenir debout, être solidaires dans une cause qui aurait pu être déchirante. Ils ont vraiment de quoi être fiers d'eux! »

Des gains substantiels

Plusieurs points en litige, dont les revendications pécuniaires ont été réglés à la satisfaction des membres du syndicat, comme en témoigne le pourcentage élevé de ratification de l'entente de principe et du protocole de retour au travail accepté, quant à lui, à 98 %.

« En maintenant un solide rapport de forces, les travailleurs ont réussi à conserver leur emploi, à faire reconnaître leur syndicat, à négocier une nouvelle convention collective tout en réalisant des gains appréciables. Dès à présent, il leur faut cultiver et consolider leur solidarité pour maintenir ce rapport de forces et ainsi être en mesure de rester à l'abri des tentacules de la sous-traitance », conclut **Nathaly Castonguay**, conseillère syndicale à la négociation à la CSD. 📍